

A l'attention des gérants de bars et restaurants de Créon

Créon, le 16 août 2021

Réf : ALB/CH/126.21

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la présentation du pass sanitaire par vos clients est une obligation pour tous les bars et restaurants depuis le 9 août, y compris pour les personnes attablées en terrasse. Cette obligation ne s'applique pas en revanche à la vente de nourriture à emporter.

En cas de manquement à cette règle, votre client est passible d'une amende forfaitaire de 135 euros, majorée en cas de récidive.

J'attire votre attention sur le fait que l'exploitant est également passible de sanctions à savoir une mise en demeure au premier manquement, suivie d'une fermeture administrative sur décision de la préfecture en cas de récidive. Au-delà de trois manquements constatés, l'exploitant encourt un an d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.

J'ai jugé utile de vous rappeler ces règles édictées par l'Etat, et dont le contrôle est assuré sur notre commune par la brigade de gendarmerie de Créon. Après une période de tolérance et de compréhension, la brigade m'a informé que, conformément aux directives qu'elle a reçues, des sanctions seront prises à l'encontre des contrevenants, qu'ils soient clients ou exploitants.

Je mesure, dans ce contexte de rebond épidémique, la lourdeur des contraintes qui vous sont imposées, lesquelles interviennent après des épisodes de confinement éprouvants pour tous et notamment pour les commerces de proximité qui font vivre notre chère bastide. Vous pouvez compter sur mon écoute et ma compréhension en cette période difficile.

Je sais pouvoir, en retour, compter sur votre civisme et votre sens des responsabilités pour assurer le respect des règles sanitaires.

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter le site [www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions](http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pierre Gachet**  
Maire de Créon

